

Premiers soins (personnel enseignant, entraîneurs, formateurs, officiels, élèves)

À la suite d'un impact important à la tête, au visage, au cou ou au corps, qui est observé ou signalé, et lorsque la personne (par exemple, le membre du personnel enseignant/entraîneur) responsable de l'élève soupçonne une commotion cérébrale, les mesures immédiates suivantes doivent être prises :

- L'élève cesse de participer et ne peut faire aucune autre activité physique.
- Lancer l'intervention de secourisme du conseil scolaire ou de l'école (par exemple, principes de base des premiers soins).